

GRIPOT CLUB

Règlement Technique Trial Famille

Responsable Technique Mr Frédéric CHOULET

Responsable Général Mr Frédéric ERNIS



1/ Introduction :

Cette journée a pour vocation la pratique loisir du trial motocycliste sous toutes ses formes de propulsions. Ce n'est donc pas une compétition, aucun chronométrage ne sera réalisé, aucun classement ne sera établi. L'évolution des participants se fera sur un parcours défini et déposé en préfecture.

2/ Tracé :

Le tracé emprunte des chemins communaux. Une faible partie longe des parcelles privées ayant laissé un droit de passage aux participants. Il sera demandé la plus grande vigilance au respect du milieu sous peine d'exclusion à cette journée.

3/ Sécurité :

Les pilotes devront être équipés à minima d'un casque conforme à la pratique de la moto, de gants de protections ainsi que de bottes de protection conforme à la pratique du trial motocycliste. La machine sera présentée au responsable technique avant départ pour contrôle. Pour tout problème durant la manifestation merci de contacter [Frédéric ERNIS 06 13 35 55 98](mailto:Frédéric.ERNIS@gripotclub.com) ou [Frédéric CHOULET au 07 71 93 40 00](mailto:Frédéric.CHOULET@gripotclub.com)

4/ Savoir vivre :

Toute rencontre, le long du tracé, avec d'autres utilisateurs de la nature donnera lieu à un arrêt de progression afin de laisser un sentiment propre à la bonne notoriété de notre passion et à la courtoisie.

5/ Déroulement :

Trois niveaux seront proposés :

- Randonneur : couleur bleu, aucun pointage et aucune obligation de réaliser les zones.
- Amateur : couleur vert, zone dédiée de niveau abordable, pointage dans les zones en autonomie.
- Trialiste : couleur rouge, zone spécifique, pointage dans les zones en autonomie.

Les zones privilégieront l'aspect technique de l'évolution tout en autorisant les déplacements et le recul pour repositionner son véhicule. Tout pied à terre sera pénalisé d'un point, tout obstacle non franchi donnera lieu à 5 points de pénalités. Un tour de tracé sera effectué le matin, une pause de 1 heure obligatoire à midi, second tour dans l'après-midi.

6/ Inscription :

Cette journée est limitée à 60 participants, aucune licence ne sera demandée aux pilotes car ils évolueront dans un cadre loisir non officiel. Dans le but de financer les coûts liés à cette journée, une participation de 20€ sera demandée pour l'engagement unique ou une participation de 30€ sera demandée pour l'engagement et la restauration du midi. Ces dernières pourront se faire par courrier à l'adresse du club (4, allée du tilleul 25210 Saint Julien Les Russey). Le lieu de rendez-vous est à la Mairie de St Julien Les Russey (village – bas), 8 rue de la mairie 25210 St Julien Les Russey.

7/ Assurances :

L'organisateur confirme avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile pour cet événement, en plus de celle obligatoire.

Cependant, les participants déclarent décharger l'organisateur et l'association Gripot Club (asso n° W2530011820) de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, dans quelques conditions que ce soit, aussi bien sur le tracé que les zones. Il appartient donc à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques qu'il encourt à sa propre responsabilité civile. L'organisateur et l'association Gripot Club (asso n° W2530011820) décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules dans le cadre de la manifestation.

7/ Contact :

Pour toutes demandes n'hésitez pas à rentrer en contact avec le Gripot Club. A l'adresse email suivante : gripot.club@gmail.com

Le responsable Technique,

Le Président,



Je soussigné Mrreconnais avoir pris note du règlement technique relatif à la journée Trial Famille de l'association Gripot Club (asso n° W2530011820) pour la durée de l'animation. Je m'engage donc à respecter ce dernier en tant que participant à l'épreuve.

Fait à :

Le / /

Signature précédée de la mention Lu et approuvé :